

ASSOCIATION CANINE DE SEINE-MARITIME

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des chiens en France (reconnue d'utilité publique)

SEANCE DE CONFIRMATIONS toutes races

pour chiens non exposés

DIEPPE – Pelouses de la plage Avenue de Verdun

Vendredi 24 juillet 2015 entre 15 h 00 et 18 h 00

Informations - ☎ : 02 32 10 38 19 canine76@wanadoo.fr

L'engagement est à envoyer, accompagné du droit d'engagement de **30 €**
à l'A.C.S.M 47, avenue du Général Leclerc de Hauteclocque 76120 LE GRAND QUEVILLY
avant le 20 juillet 2015

Race :

Nom et Prénom du Propriétaire :

Nom du Chien :

Adresse Complète :

Date de naissance :

Numéro du Livre d'origine provisoire :

N° d'identification par tatouage français au F.C ou n° de Puce
Électronique:

☎ :

Date et Signature :

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation

Paiement joint : Chèque
Mandat cash

Joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse pour l'envoi de l'accusé d'inscription

Pas d'envoi en recommandé



Partie ci-dessous à conserver

Seuls les chiens préalablement identifiés par un tatouage lisible ou par puce électronique pourront être confirmés. Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

Documents à présenter au juge :

- La carte d'identification du chien précisant le nom du propriétaire du chien
- Le certificat de naissance
- Le formulaire d'examen de confirmation rempli et signé par le propriétaire du chien. Formulaire fourni lors de l'inscription.

Age minimum pour la confirmation : **12 mois**

1^{er} groupe : 12 mois sauf Berger Allemand, Berger de Brie **15 mois**

2^{ème} groupe : 12 mois sauf Rottweiler, Dobermann, Schnauzer géant, Dogue allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Matin de Naples, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Matin des Pyrénées, Dogue du Tibet, Fila Brasileiro, Matin Espagnol, Cao da serra da Estrela, Rafeiro de Alentejo **15 mois**

3^{ème}, 4^{ème} groupes : 12 mois

5^{ème} groupe 12 mois sauf Chien du Pharaon, de Canaan, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais moyen et grand, Podenco Canario, Cirneco de l'Etna,

Samoyède, Chien du Groenland, Akita Inu **15 mois**

6^{ème} groupe : 12 mois sauf Rhodésien Rigdeback, **15 mois**

7^{ème} groupe 12 mois

8^{ème} groupe 12 mois sauf tous Retrievers **15 mois**

9^{ème} groupe 12 mois sauf Epagneuls japonais et pékinois **10 mois**

10^{ème} groupe 12 mois sauf Galgo, Sloughi, Greyhound, Azawakh, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Saluki, Lévrier Afghan : **15 mois**

Les frais de participation à l'examen de confirmation resteront acquis à l'A.C.S.M. si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation.

Inscriptions par courrier ou sur cedia.fr jusqu'au 20 juillet 2015 (cachet de la poste)

Possibilité de s'inscrire sur place le jour même